



Privé d'ascenseur locataire 6ème étage

Par **Pablo**, le **26/02/2008** à **09:53**

Bonjour,
Nous sommes locataires d'un appartement situé au 6ème étage. Nous avons toujours eu des problèmes avec les ascenseurs (très vieux). Mais maintenant, il y a une semaine et demie, nous avons pas d'ascenseur du tout. Nous avons un petit bébé, et je ne peux pas sortir avec la poussette.
Les ascenseurs vont être refaites au mois de Mai entraînant ainsi, la non possibilité de les utiliser à nouveau. De plus, nous allons avoir une nounou à partir de la semaine prochaine dans le cadre d'une garde partagée, et donc, elle aura deux enfants, donc, la possibilité de descendre par les escaliers est impossible.
La question est: avons nous le droit de demander une baisse du loyer compte tenu que le prix que nous payons comprend des ascenseurs dans l'immeuble?
Merci d'avance pour votre réponse!
Cordialement,
Teresa Batanero Sarazin

Par **Nemerle**, le **30/06/2008** à **14:05**

Je trouve hallucinant que personne ne s'intéresse à ce genre de problème, et j'ai exactement le même actuellement. Les recherches sur le net ne donnent pas grand chose...

Par **domi**, le **30/06/2008** à **14:18**

Bonjour , Je NE PENSE PAS QUE VOUS PUISSIEZ FAIRE BAISSER LE LOYER PUISQUE L'ASCENCEUR FAIT PARTIE DES CHARGES ! ATTENDEZ DONC LA FIN DE L'ANNEE AVEC LE RECAPITULATIF DES CHARGES LOCATIVES .VOUS DEVRIEZ A CE MOMENT LA AVOIR UN REMBOURSEMENT SUITE A UN TROP PERÇU

Par **Nemerle**, le **30/06/2008** à **14:20**

Certes, mais existe-t-il un site ou un thread décrivant les recours pour pannes répétées avec lenteur d'intervention?

Par **domi**, le **30/06/2008** à **14:24**

En tant que locataire , vous pouvez prendre contact avec l'ADIL de votre ville .IL vous indiquerons la marche à suivre Domi

Par **Nemerle**, le **30/06/2008** à **14:25**

Merci